

Séance du conseil communal du 6 juillet 2023

Ordre du jour :

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
2. Délibération portant approbation définitive du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à ROMBACH, « Auf dem Tirchen ».
3. Délibération portant approbation de la convention et du projet d'exécution établis dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement particulier « rue de l'Eglise » à WOLWELANGE.
4. Délibération portant fixation des tarifs d'inscription aux cours d'aquagym organisés à la piscine scolaire, à Koetschette.
5. Délibération portant introduction d'une aide financière à accorder aux parents des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire pour l'acquisition de matériel scolaire pour la rentrée des classes.
6. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 : aide financière à accorder aux parents des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire pour l'acquisition de matériel scolaire pour la rentrée des classes.
7. Délibération ayant pour objet la demande de crédits spéciaux au budget des dépenses extraordinaires respectivement des recettes extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023:
 - acquisition d'une remorque lave-vaisselle équipée (Spullweenchen),
 - subside étatique pour l'acquisition d'une remorque lave-vaisselle (Spullweenchen).
8. Délibération portant création de trois postes supplémentaires à temps plein dans le groupe de salaire B du salarié à tâche manuelle.
9. Délibération portant approbation de la convention en relation avec l'office social du canton de Redange OS CARE pour l'année 2023.
10. Délibération concernant l'approbation de plusieurs actes notariés.
11. Délibération se rapportant à l'octroi d'un subside extraordinaire.

12. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.
13. SEANCE A HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la nomination définitive d'un(e) secrétaire communal(e) adjoint(e) sous le statut du fonctionnaire communal à raison d'une tâche complète et à durée indéterminée.

Participent à la séance :

Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Marie-Louise Kettel (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP).

Secrétaire communal : Marc Pletgen ; rédacteur : Conny Wantz

Absent(s) excusé(s) :

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souhaite la bienvenue aux conseillers pour sa dernière séance, qui est également la dernière séance pour certains conseillers, tandis que d'autres continueront dans le cadre d'une nouvelle composition du conseil.

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Trois demandes concernant le morcellement de terrains sont présentées au conseil communal :

- Dans la rue du Cimetière, à Perlé, un terrain de 9,9 ares doit être divisé en deux parties.
- Dans la rue du Lavoir, à Bondorf, un pré de 31,20 ares est divisé en deux parcelles afin de permettre la construction d'une maison sur un des terrains.
- Dans la rue de l'Ermitage (CR 311), à Wolwelange, un terrain de 10,84 ares est divisé en deux parcelles

Ces projets trouvent l'accord unanime des conseillers.

2. Délibération portant approbation définitive du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à ROMBACH, « Auf dem Tirchen ».

Le conseil communal est unanimement d'accord et marque son approbation définitive pour le projet d'aménagement particulier à Rombach, « Auf dem Tirchen » (Rue Belle-Vue).

3. Délibération portant approbation de la convention et du projet d'exécution établis dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement particulier « rue de l'Église » à WOLWELANGE.

Le projet dans la rue de l'Église à Wolwelage prévoit la construction de 14 maisons unifamiliales sur un terrain de 93,60 ares, dont quatre maisons isolées et cinq maisons jumelées. 31,10 ares, soit 33,23 % du terrain, sont cédés comme infrastructures publiques à la commune. La convention fixe les détails des infrastructures, l'aspect de la rue, des emplacements de stationnement, des trottoirs et du chemin piétonnier. De même, sont prescrits la pose de la canalisation d'eau potable et de l'électricité, l'éclairage public et les espaces verts. Les travaux doivent avoir démarré substantiellement endéans deux ans.

Cette convention est approuvée par tous les conseillers.

4. Délibération portant fixation des tarifs d'inscription aux cours d'aquagym organisés à la piscine scolaire à Koetschette.

Les tarifs d'inscription aux cours d'aquagym organisés à la piscine scolaire à Koetschette sont fixés à 88 € par trimestre. Ils sont à payer d'avance, afin d'éviter que des personnes s'inscrivent, mais ne participent que sporadiquement.

Ce tarif est approuvé à l'unanimité.

5. Délibération portant introduction d'une aide financière à accorder aux parents des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire pour l'acquisition de matériel scolaire pour la rentrée des classes.

Les conseillers communaux sont également unanimement d'accord pour accorder une aide financière aux parents des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Cette aide se chiffre à 25 € par enfant et est versée sur présentation d'une facture de matériel scolaire.

6. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 : aide financière à accorder aux parents des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire pour l'acquisition de matériel scolaire pour la rentrée des classes.

Pour financer cette aide, le collège échevinal propose d'inscrire à l'article budgétaire 3/250/648330/99002 le même montant qu'en 2022, soit 14.000 €, qui sont déduits du boni définitif du budget.

Cela trouve également l'accord de tous les conseillers.

7. Délibération ayant pour objet la demande de crédits spéciaux au budget des dépenses extraordinaires respectivement des recettes extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023:

- **acquisition d'une remorque lave-vaisselle équipée (Spullweenchen),**
- **subside étatique pour l'acquisition d'une remorque lave-vaisselle (Spullweenchen).**

Afin de soutenir les clubs et associations dans l'organisation d'évènements plus respectueux de l'environnement, le collège échevinal propose l'acquisition d'une remorque lave-vaisselle équipée (Spullweenchen). Afin de financer cette remorque (équipée d'un lave-vaisselle, de verres, couverts, assiettes, tasse etc.) non prévue au budget communal, le collège échevinal propose la création d'un article budgétaire 4/860/223220/23009 avec un montant de 65.000 €.

Puisque le ministère de l'Environnement accorde ici un subside de 30 %, avec un maximum de 10.000 €, un article budgétaire de 10.000 € est prévu avec le numéro 1/850/163000/23009 dans les recettes extraordinaires.

L'équilibre budgétaire est rétabli par une réduction du boni définitif de l'ordre de 55.000 €.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) demande des détails sur les conditions de la mise à disposition de ce « Spullweenchen » aux associations. L'échevine Myriam Binck (CSV) signale qu'il faut compter un délai de livraison de quatre à cinq mois et qu'une série de questions restent à clarifier.

Les deux modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

8. Délibération portant création de trois postes supplémentaires à temps plein dans le groupe de salaire B du salarié à tâche manuelle.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la création de trois postes supplémentaires à plein temps dans le groupe de salaire B du salarié à tâche manuelle.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir pour quels services ces postes sont prévus. En réponse, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle les pénuries au sein des services des ordures et des accompagnateurs de bus.

9. Délibération portant sur l'approbation de la convention en relation avec l'office social du canton de Redange OS CARE pour l'année 2023.

La convention avec l'office social du canton de Redange, renouvelée d'année en année, est approuvée à l'unanimité pour 2023.

10. Délibération concernant l'approbation de plusieurs actes notariés.

Après l'annulation d'un bail emphytéotique de 2021 par le ministère de l'Intérieur, par lequel la commune de Rambrouch avait cédé des terrains dans la rue de l'Église à Wolwelage à la société « Heliosmart Development S.A. », ce contrat a dû être annulé formellement par le conseil communal.

Ensuite, en date du 5 juin 2023, un nouvel acte notarié entre la commune de Rambrouch et la « Heliosmart Development S.A. » a été signé, par lequel la commune de Rambrouch cède à cette société des terrains de 0,26, 0,81, 7,09 et 6,51 ares dans la rue de l'Église à Wolwelage, ceci par bail emphytéotique de 99 ans, contre un loyer annuel de 3.667,50 € par an (250 € / are) adaptable tous les neuf ans. Ainsi, le locataire peut construire ou transformer sur ces terrains dans le cadre des prescriptions et des lois.

Ces deux actes notariés sont approuvés à l'unanimité.

11. Délibération se rapportant à l'octroi d'un subside extraordinaire.

Le conseil communal accorde à l'unanimité un subside extraordinaire de 250 € à l'A.S. Nothomb-Post à l'occasion de la 23^e coupe de la Vallée de l'Attert à Nothomb.

12. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Les conseillers LSAP Sascha Hengen, Marie-Louise Kettel et Myriam Picard demandent quand le lavoir à Arsdorf sera nettoyé. Ils veulent connaître la fonctionnalité du bâtiment de l'ancienne « Diligence » et qui peut s'enregistrer à cette adresse auprès de l'administration communale. Ils demandent également si le nouveau conseil communal peut recevoir les résultats du diagnostic de la version stratégique du canton de Redange, présenté le 16 mars aux collègues échevinaux du canton.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) affirme que le lavoir doit être nettoyé et qu'on devrait le signaler directement au service technique.

Concernant l'ancienne « Diligence », le bourgmestre précise que celle-ci se situe dans une « zone mixte » et que, de cette façon, deux familles peuvent y être enregistrées. Si, en plus de cela des chambres sont louées, il n'y a pas moyen de l'interdire si les conditions prévues pour les soi-disant « chambres de café » sont respectées.

Les résultats sur le développement du canton de Redange n'ont pas encore été transmis à la commune de Rambrouch mais, dès que ce sera le cas, ils seront remis aux conseillers.

13. SEANCE A HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la nomination définitive d'un(e) secrétaire communal(e) adjoint(e) sous le statut du fonctionnaire communal à raison d'une tâche complète et à durée indéterminée.

Dans une séance non publique, les conseillers discutent de la nomination définitive et à durée indéterminée d'un(e) secrétaire communal(e) adjoint(e).